

Réforme Rameau

Partie 2 : consignes de catalogage - 2020

Table des matières

RAMEAU SE RÉFORME.....	2
L'INDEXATION RAMEAU À LA FORME ET AU GENRE	4
1. Nouvelles autorités Forme ou Genre Rameau	4
2. Indexation à la forme	5
2.1 Consignes générales.....	5
2.2 Consignes particulières	7
○ INDEXATION DES DICTIONNAIRES, GLOSSAIRES ET LEXIQUES.....	7
○ INDEXATION DES CORRESPONDANCES, ENTRETIENS, CITATIONS ET ANTHOLOGIES	8
3. Indexation au genre	10
3.1 Consignes générales.....	10
3.2 Consignes particulières	11
○ INDEXATION DES TRADUCTIONS	11
Pour en savoir plus.....	11

"Les principes contenus dans le [rapport](#) sur la réforme Rameau publié en 2017 vont entrer progressivement en vigueur, sur une [durée](#) prévue de cinq ans. Ils remettent profondément en cause la syntaxe, rendant de ce fait le [Guide d'indexation Rameau](#) en partie obsolète. Toutefois tant que le chantier de fusion des listes de subdivisions par domaines n'est pas achevé, le choix a été fait de le laisser à la disposition des utilisateurs de Rameau.

À terme un nouveau Guide sera disponible, qui réunira nouvelles pratiques et éléments pérennes de l'ancien Guide d'Indexation Rameau."

[Introduction des [Nouvelles consignes de catalogage](#) - CNR/BnF - juin 2019]

En attendant la publication de ce nouveau guide, le Centre National Rameau et la BnF ont créé et publié un [document transitoire](#), exposant les principales nouveautés en termes de catalogage, engendrées par la réforme Rameau.

Pour le besoin des réseaux de l'ESR, l'ABES a repris et scindé ce document, et l'a traduit en Unimarc/Sudoc :

- **Un premier document a été publié en septembre 2019** : [Nouvelles consignes de catalogage - 2019](#). Il rassemble les parties du document de la BnF dédiées à la première étape de la réforme (l'indexation géographique).
- **Le présent document** reprend la dernière partie du document de la BnF, dédiée à la deuxième étape de la réforme Rameau : l'indexation à la forme et au genre. Il a été complété par des éléments contenus dans le [Guide pratique du catalogueur](#) de la BnF.

AVERTISSEMENTS

- **A/** signifie qu'il s'agit de zones de l'Unimarc **Autorités**
- **B/** signifie qu'il s'agit de zones de l'Unimarc **Bibliographique**
- Toute indexation Rameau doit se terminer par la sous-zone \$2rameau. Par souci de lisibilité, cette sous-zone n'a cependant jamais été reprise dans les exemples de ce document.
- **Les informations et exemples contenus dans ce document proposé en pré-publication avant leur implémentation effective sont susceptibles d'évoluer.**

L'INDEXATION RAMEAU À LA FORME ET AU GENRE

1. Nouvelles autorités Forme ou Genre Rameau

En 2020, les autorités Rameau dites "de forme", ainsi que les subdivisions de forme, se distingueront des autorités Noms communs Rameau.

- Un nouveau type d'autorité sera créé : les autorités **Forme ou Genre Rameau**, dont le type sera **A/008\$a Tf** et l'étiquette du point d'accès autorisé **A/280**.
- Les autorités précédemment typées comme des noms communs et le seront désormais comme des Forme ou Genre Rameau **conserveront leur identifiant Sudoc (ppn)**.
- La forme et le genre ne devront plus être exprimés dans la chaîne d'indexation-matière, que ce soit en élément initial (B/606 \$a) ou en subdivision de forme (B/6XX \$x) : ils devront **faire l'objet d'une indexation distincte Forme ou Genre Rameau dans une zone dédiée (B/608 \$a)**.



Toutes ces autorités **pourront encore être enregistrées en indexation-matière (B/606\$a et B/60X\$x) lorsqu'elles constituent le sujet ou une partie du sujet de la ressource.**

2. Indexation à la forme

La **forme** caractérise les ressources selon leur présentation ou l'organisation intellectuelle et/ou éditoriale de leur contenu, par exemple : "Bibliographie", "Cartes postales", "Études de marché", "Thèses et écrits académiques"...

2.1 Consignes générales

À partir de 2020, les notices Rameau précédemment utilisées en subdivision pour qualifier la forme de la ressource seront désormais à enregistrer en **B/608 \$a**.

L'indexation à la forme est réalisée avec les notices d'autorité Forme ou genre Rameau typée "forme" (donnée codée de la sous-zone A/180\$a, valeur "a"). Ces autorités **ne sont généralement pas précisées par des subdivisions géographiques et/ou chronologiques**.

On établira de préférence **un seul point d'accès Forme ou Genre Rameau à la forme** qui caractérise **principalement** la ressource.

EXEMPLE

Avant 2020 :

L'autorité "Manuels d'amateurs" (ppn 027796442) est une autorité Nom commun Rameau (Td ; étiquette A/250) ; elle est à ce titre utilisée en B/60X \$x. Pour décrire un livre portant sur le recyclage des vêtements destiné aux amateurs, on indexe :

- B/606 \$a Objets en tissu \$x **Manuels d'amateurs**
- B/606 \$a Textiles et tissus \$x Recyclage \$x **Manuels d'amateurs**

À partir de 2020 :

L'autorité "Manuels d'amateurs" sera une autorité Forme ou Genre Rameau (Tf ; étiquette A/280) ; elle conservera le même ppn 027796442. Utilisée en tant que forme, elle sera enregistrée en B/608. Pour décrire le même livre portant sur le recyclage des vêtements destiné aux amateurs, on indexera donc :

- B/606 \$a Objets en tissu
- B/606 \$a Textiles et tissus \$x Recyclage
- **B/608 \$a Manuels d'amateurs**





Si l'autorité Forme ou Genre Rameau constitue le sujet de la ressource, **on continuera à l'indexer en B/606**. Par exemple, pour indexer un catalogue de manuels d'amateurs, l'autorité "Manuels d'amateurs" continuera à être indexée en B/606 :

Avant 2020 :

→ B/606 \$a Manuels d'amateurs \$x Catalogues

À partir de 2020 :

→ B/606 \$a Manuels d'amateurs

→ B/608 \$a Catalogues

Dans les cas où la ressource relève de deux formes, la création de deux points d'accès Forme ou genre Rameau est autorisée.

EXEMPLE

Avant 2020 :

Les autorités "Dictionnaires" et "Jurisprudence" sont des autorités Noms communs Rameau (Td ; étiquette A/250) ; elles sont à ce titre utilisées en B/60X \$x. Pour décrire un ouvrage étant à la fois un dictionnaire et un recueil de textes de jurisprudence, on indexe :

→ B/606 \$a Droit du travail \$y France \$x Dictionnaires

→ B/606 \$a Droit du travail \$y France \$x Jurisprudence

À partir de 2020 :

Les autorités "Dictionnaires" et "Jurisprudence" seront des autorités Forme ou Genre Rameau (Tf ; étiquette A/280).

Utilisées en tant que forme, elles seront enregistrées en B/608.

Pour décrire le même livre, on indexera donc :

→ B/606 \$a Droit du travail \$y France

→ B/608 \$a Dictionnaires

→ B/608 \$a Jurisprudence



2.2 Consignes particulières

Des changements dans les pratiques d'indexation sont induits par l'emploi de la zone B/608.

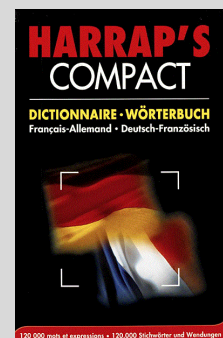
○ INDEXATION DES DICTIONNAIRES, GLOSSAIRES ET LEXIQUES

EXEMPLE

Avant 2020 :

Pour indexer un dictionnaire de langue, la langue du dictionnaire fait l'objet de point d'accès sujet en zone B/606 \$a (et par ailleurs codée en zone B/101), complétée par une subdivision de forme "Dictionnaires [+ adj. de nationalité]" en B/606 \$x :

- B/200 \$a @Harrap's dictionnaire pratique allemand
- B/101 \$a fre \$a ger
- B/606 \$a Français (langue) \$x Dictionnaires allemands
- B/606 \$a Allemand (langue) \$x Dictionnaires français



À partir de 2020 :

La langue du dictionnaire fera toujours l'objet de point d'accès sujet en zone B/606 \$a. La langue de la ressource étant déjà exprimée dans la zone B/101 de la notice bibliographique, on créera un seul accès Forme ou Genre Rameau avec l'autorité "Dictionnaires" dans le cas d'un dictionnaire unilingue (ou "Dictionnaires bilingues" dans le cas de dictionnaires bilingues) en zone B/608 :

- B/200 \$a @Harrap's dictionnaire pratique allemand
- B/101 \$a fre \$a ger
- B/606 \$a Français (langue)
- B/606 \$a Allemand (langue)
- **B/608 \$a Dictionnaires bilingues**

NB : les consignes données pour les dictionnaires s'appliquent également aux autorités "Glossaires et lexiques [+ adj. de nationalité]".

○ INDEXATION DES CORRESPONDANCES, ENTRETIENS, CITATIONS ET ANTHOLOGIES

On ne crée pas d'accès sujet au nom de la personne auteur de la correspondance, des entretiens, des citations ou des textes de l'anthologie, mais **uniquement un point d'accès "Forme ou Genre" avec les autorités "Correspondance", "Entretiens", "Citations" ou "Anthologies" complété des points d'accès Auteur nécessaires.**

EXEMPLE 1

Dans le cas d'une anthologie de textes de Victor Hugo, mentionné comme auteur de la ressource (enregistrement en B/700) : on ne créera plus de point d'accès sujet nom de personne (B/600), mais uniquement un point d'accès Forme ou Genre Rameau avec "Anthologies" :

Avant 2020 :

- B/200 \$a@Hugo \$e pages choisies \$f [présentées par] Michel Butor
- **B/600 \$a Hugo, Victor (1802-1885) \$x Anthologies**
- B/700 Hugo, Victor (1802-1885) \$4 070
- B/701 Butor, Michel (1926-2016) \$4 340

À partir de 2020 :

- B/200 \$a@Hugo \$e pages choisies \$f [présentées par] Michel Butor
- **B/608 \$a Anthologies**
- **B/700 Hugo, Victor (1802-1885) \$4 070**
- **B/701 Butor, Michel (1926-2016) \$4 340**



EXEMPLE 2

Dans le cas de la correspondance entre Pablo Picasso et Jean Cocteau, tous deux mentionnés comme auteurs de la ressource (enregistrement en B/70X) : on ne créera plus de points d'accès sujet nom de personne, mais uniquement un point d'accès Forme ou Genre Rameau avec "Correspondance" :

Avant 2020 :

- B/200 \$a Correspondance \$e 1915-1963 \$f Picasso, Cocteau
- **B/600 \$a Picasso, Pablo (1881-1973) \$x Correspondance**
- **B/600 \$a Cocteau, Jean (1889-1963) \$x Correspondance**

→ B/700 Picasso, Pablo (1881-1973) \$4 070 \$4 660

→ B/701 Cocteau, Jean (1889-1963) \$4 070 \$4 660

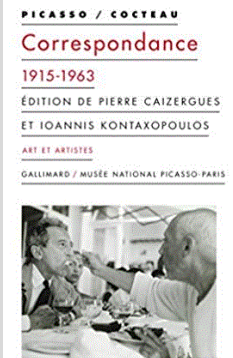
À partir de 2020 :

→ B/200 \$a Correspondance \$e 1915-1963 \$f Picasso, Cocteau

→ **B/608 \$a Correspondance**

→ B/700 \$a Picasso, Pablo (1881-1973) \$4 070 \$4 660

→ B/701 \$a Cocteau, Jean (1889-1963) \$4 070 \$4 660




3. Indexation au genre

Le genre caractérise les œuvres littéraires ou artistiques (genre musical, genre littéraire, genre iconographique, genre cinématographique...), par exemple : "Roman", "Sonate", "Portraits", "Essai (genre littéraire)", "Biographies", "Films d'aventures", "Théâtre (genre littéraire)", "Fantasy pour la jeunesse"...

3.1 Consignes générales

À partir de 2020, les notices Rameau utilisées en subdivision pour qualifier le genre de la ressource seront désormais utilisées en **B/608 \$a**.

L'indexation au genre est réalisée avec les notices d'autorité Forme ou genre Rameau typée "genre" (donnée codée dans la zone A/180\$a, valeur "b"). Ces autorités **peuvent être précisées par des subdivisions géographiques et/ou chronologiques**.

 Certaines ressources (les œuvres littéraires et plus globalement les œuvres artistiques, les ressources continues...) ne font généralement pas l'objet d'une indexation au genre. Toutefois, si elle est jugée nécessaire, leur indexation est autorisée. Par exemple, et dans l'attente de la création d'un référentiel "Public destinataire" qui prendra en charge cette information, les notices d'autorité décrivant un genre accompagné de l'expression "pour la jeunesse" (par exemple : "Roman pour la jeunesse" ou "Fantasy pour la jeunesse") pourront être enregistrés en point d'accès Forme ou genre.

EXEMPLE 1

Avant 2020:

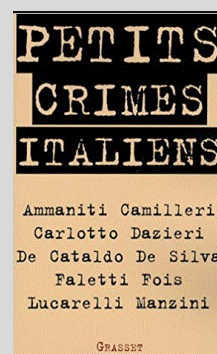
→ B/200 \$a @Petits crimes italiens \$e nouvelles \$f Niccolò Ammaniti, Andrea Camilleri, Massimo Carlotto... [et al.]

→ B/606 \$a Nouvelles policières italiennes \$z 1990-...

A partir de 2020 :

→ B/200 \$a @Petits crimes italiens \$e nouvelles \$f Niccolò Ammaniti, Andrea Camilleri, Massimo Carlotto... [et al.]

→ B/608 \$a Nouvelles policières italiennes \$z 1990-...



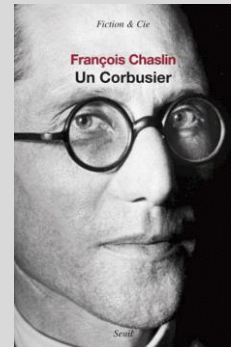
EXEMPLE 2

Avant 2020 :

- B/200 \$a @Un Corbusier \$f François Chaslin
- B/600 \$a Le Corbusier (1887-1965) \$x Biographies

À partir de 2020 :

- B/200 \$a @Le Corbusier \$f François Chaslin
- B/600 \$a Le Corbusier (1887-1965)
- **B/608 \$a Biographies**



3.2 Consignes particulières

- INDEXATION DES TRADUCTIONS

Les notices RAMEAU du type "Traductions [adj. de langue]" ne devront plus être employées en point d'accès forme ou genre aux genres littéraires, la langue de la traduction étant par ailleurs renseignée dans la zone B/101 de la notice bibliographique.

EXEMPLE

Avant 2020 :

- B/101 \$a fre \$c jpn
- B/200 \$a @Magus of the library \$v 1 \$f Mitsu Izumi \$g Géraldine Oudin
- **B/606 \$a Mangas \$x Traductions françaises**

À partir de 2020 :

- B/101 \$a fre \$c jpn
- B/200 \$a @Magus of the library \$v 1 \$f Mitsu Izumi \$g Géraldine Oudin
- **B/608 \$a Mangas**



Pour en savoir plus

- > Guide Méthodologique du Sudoc : [Application de la réforme Rameau](#)
- > Site du Centre National Rameau : [Réformer Rameau](#)

Pour toute question : rendez-vous sur le [guichet d'assistance ABESstp](#)